

Mulhouse, le 5 mars 2020

à

Madame la Rectrice
De l'académie de Strasbourg

Objet : covid-19 et annulation des animations pédagogiques

Madame la Rectrice,

Consigne a été donnée par vos services de suspendre les formations pédagogiques dans les établissements du second degré. Dans le même temps, des formations continuent de se tenir dans les écoles du premier degré. En outre, les enseignant.es du second degré ont été averti.es de ces annulations, alors que celles/ceux du premier degré les ont apprises le jour même, sur le lieu de formation !

Nous nous interrogeons sur cette différence de traitement entre les professeur.es des établissements du premier degré et ceux du second degré, et sur l'objectif de cette annulation pour les seuls établissements du second degré.

Afin de protéger tou.te.s les collègues, de limiter les pôles de contamination par le Covid-19 et de permettre ainsi la meilleure continuité possible du service public d'enseignement, nous vous demandons de suspendre toutes les formations pédagogiques des professeur.es du premier et du second degré quel que soit le lieu de leur tenue.

Veillez croire, Madame la Rectrice, en notre attachement au service public d'éducation.

Pour le co-secrétariat départemental du SNUipp-FSU68



Ghislaine UMHAUER